

Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Etat de collocation et inventaire

Date de publication: SHAB 09.10.2020

Publications supplémentaires: KABVD 09.10.2020 Numéro de publication: KK04-0000014916

Entité de publication

Office des faillites de l'arrondissement de l'Est vaudois, Rue de la Madeleine 39, 1800 Vevey

Etat de collocation et inventaire JEAN VILLAR SÀRL

Débiteurs:

JEAN VILLAR SÀRL CHE-328.549.406 Route du Simplon 3 1852 Roche VD

Remarques juridiques:

Le créancier qui conteste l'état de collocation parce que sa production a été écartée en tout ou en partie ou parce qu'elle n'a pas été colloquée au rang qu'il revendique intente action contre la masse devant le tribunal du lieu de la faillite, dans les 20 jours qui suivent la publication du dépôt de l'état de collocation. S'il conteste une créance ou le rang auquel elle a été colloquée, il dirige l'action contre le créancier concerné.

Publication selon les art. 221, 249 et 250 LP. **Délai de dépôt de l'état de collocation:** 20 jours

Fin du délai: 29.10.2020

Délai de contestation de l'inventaire: 10 jours

Fin du délai: 19.10.2020

Lieu de dépôt des documents:

Office des faillites de l'arrondissement de l'Est vaudois Rue de la Madeleine 39 1800 Vevey

Remarques:

Dans un délai échéant le 29 octobre 2020, les créanciers peuvent demander la cession des droits de la masse (art. 260 LP) au sujet d'une revendication de propriété admise par l'administration de la faillite (art. 47 et 49 OAOF). A défaut de procéder dans le délai fixé, la décision de l'Office deviendra exécutoire.